



Validité d'un jugement suivi d'un autre provisoire

Par **amarie1107**, le **16/12/2013** à **18:42**

Bonjour,

en 2008 un jugement avait été rendu, fixant la résidence des enfants chez moi, ainsi que le montant de la pension pour chacun d'eux. Mon mari faisait appel. Plusieurs jugements avaient été rendus depuis 2003!!

En 2009, de façon exceptionnelle et inattendue j'ai été mutée dans la Marne sans pouvoir refuser. Mes enfants (12 et 14 ans) n'ont pas voulu quitter leurs amis et leurs repères. Un jugement "au fond" en 2009 a été rendu, suite à l'appel que mon mari avait fait, précisant qu'il était valable de janvier à fin juin 2009 (soit l'année scolaire) "pour faire alors le point....".

De retour sur Bordeaux depuis mai 2013 (je refuse d'être plus longtemps éloignée de mes enfants car je les perds. Les voir pendant les vacances est autre que vivre au quotidien) puis-je prétendre à la reprise des conditions, notamment de pension alimentaire, fixées dans le jugement de 2008? J'ai demandé à mon ex mari de m'aider financièrement pour les enfants mais il a catégoriquement refusé.

Merci d'avance pour votre réponse.
Salutations.